

AGRICULTURE – EMPLOI - EGALITE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

**Conseil régional
Réunion des 7 et 8 octobre 2004**

**Intervention de Gaëlle Abily
Vice-Présidente chargée de l'égalité professionnelle
et de la qualité de l'emploi
Filière Laitière- Conditions de travail**

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Le rapport sur la filière lait comporte un certain nombre d'orientations et de propositions en direction des salarié-es de l'agro-alimentaire et de l'agriculture.

Je souhaiterais redire l'importance de ces mesures et en profiter pour préciser le travail que nous comptons mener en matière de qualité de l'emploi.

Le secteur agricole compte 89 000 exploitants (salariés ou non), et l'agro-alimentaire, première industrie de Bretagne, 63000. Ce qui représente 16 % de la population active et 10% de la richesse produite.

Dans ces secteurs, les enjeux résident dans le maintien des productions, le développement industriel et celui de la recherche-développement.

Or, il n'y aura pas de développement économique durable, sans création d'emploi de qualité, sans amélioration des conditions de travail, sans une élévation des qualifications des salarié-es et sans une réelle égalité entre les hommes et les femmes, qui passe notamment par une juste reconnaissance de la place et du travail que les femmes ont toujours mené dans ce secteur.

Devant les réalités sociales existantes, le chantier que nous ouvrons est pour le moins, d'importance.

En agriculture, on a considéré pendant longtemps et encore trop souvent aujourd'hui, que le salaire de la femme était un salaire d'appoint et que son statut était celui de conjointe d'exploitant. Des évolutions ont eu lieu, mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui les conjoints sont des femmes dans 91% des cas, que seulement 35% des salariés sont des femmes et 26% des chefs d'exploitations. D'autre part, le travail saisonnier est fortement développé. Diverses expériences de groupements d'employeurs existent, d'où la pertinence de réaliser un état des lieux, tel que proposé dans le rapport.

L'agro-alimentaire, représente un enjeu considérable puisque une commune sur cinq en Bretagne héberge une entreprise. C'est dire la proximité et le maillage territorial de cette industrie.

Dans un certain nombre d'entreprises, les salariés se trouvent dans une situation pour le moins dégradante. Ce sont majoritairement des femmes qui y travaillent et celles que j'ai eu l'occasion de rencontrer, expriment avant tout le manque de respect et les atteintes à leur dignité qu'elles vivent au quotidien. Elles évoquent également le manque de respect des conditions de travail, avec des salarié-es qui doivent être disponibles à toute heure, dans des situations de travail pas toujours modernes, entre le froid et l'humidité, alors que les technologies actuelles permettraient une autre qualité de travail. La précarité de leurs contrats ainsi que la faiblesse de leurs rémunérations ne calme pas leurs inquiétudes. Enfin, l'existence et la persistance des maladies professionnelles, d'ordre TMS, caractérisent aussi ce secteur d'activité. Malgré le travail conséquent accompli par les professionnels de la santé au travail, elles restent la deuxième cause d'incapacité au travail, même si depuis 3-4 ans on observe une baisse du nombre de TMS, mais une hausse de la gravité et de la durée des maladies.

Ce ne sont pas les mesures annoncées par le gouvernement qui vont rassurer ces acteurs. Le décret supprimant la visite annuelle obligatoire à la médecine du travail, la faisant passer à deux ans, ne peut qu'interroger, alors que les médecins du travail jouent un rôle essentiel dans la prévention. C'est davantage de moyens dont ils ont besoin. De même, la remise en cause évoquée des 35 heures, s'est vite traduite par la suppression des pauses pour certains salarié-es de l'agro-alimentaire ou la suppression de jours de RTT.

Ni les allègements de charges, qui incitent aux bas salaires et à la précarité, ni les pôles de compétitivité, n'empêcheront certaines entreprises d'aller s'installer au Brésil ou ailleurs.

Ils ne feront qu'inquiéter un peu plus les salarié-es du groupe DOUX, qui ne sont pas les seuls à s'estimer menacés par les délocalisations, puisqu'un sondage de l'institut CSA, aujourd'hui même révèle qu'un salarié sur quatre et un ouvrier sur trois se sent menacé.

Enfin, une illustration des conséquences néfastes de ces mesures politiques figure dans la presse régionale aujourd'hui.

C'est le cas de cette société polonaise de services qui s'adresse aux producteurs légumiers du Finistère pour leur proposer, je cite « de baisser leurs coûts de production en leur fournissant une main- d'œuvre à bon marché : des salariés polonais pour 4,5 ou 5 euro par heure et efficaces puisqu'elle ne garde pas les travailleurs paresseux ».

Il n'y a d'avenir, ni pour les salariés, ni pour les producteurs avec une telle conception qui met en concurrence les citoyens européens. C'est de solidarité dont nous avons besoin et pour cela, il y a urgence à valoriser les capacités humaines.

- **Dans cet esprit**, il est proposé un certain nombre de mesures dans le cadre du rapport tel que : le reclassement ou la reconversion des salariés touchés par des licenciements ou des mutations d'activités ; l'aide conséquente à l'installation des jeunes agriculteurs ou agricultrices ;
- **D'autre part**, nous participons aux travaux existants déjà en Bretagne en matière de condition de travail notamment dans le cadre de la charte pour l'agriculture pérenne, le groupe sur les conditions de travail dans l'agro-alimentaire.
- **Nous avons également** auditionné les syndicats confédérés de salarié(e)s sur les conditions de travail de l'agro-alimentaire, d'où il ressort très fortement :
 - Le besoin d'élévation des formations et des qualifications des salarié(e)s.
 - La nécessité de conditionner les aides aux entreprises et de mettre en œuvre un véritable contrôle des fonds publics.
 - Le souhait d'anticiper les ruptures de contrat de travail notamment par le développement de la formation tout au long de la vie et non par le chômage, comme aujourd'hui.
- **Enfin**, nous avons sollicité un avis du CESR pour une étude sur les conditions de travail en Bretagne, qui devrait être rendu au premier semestre 2005.